



**ALGERIE TELECOM SPA  
DIRECTION OPERATIONNELLE RELIZANE**

REF : 022/DO/SDT/DEPRA/CP/2022

Relizane : 24/10/2022

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DE RELIZANE

A

MONSIEUR, le gérant de l'entreprise NAIR MEBAREK  
Adresse : Locale N°04 Cité des complexe –W.Relizane

**Objet : Mise en demeure**

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°26/2022 du 26.06.2022 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations urbaines, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°153 du 02/08/2022, relatif aux travaux Cité Chahid Halwi AEK Lahlef, il a été constaté :

**Absence sur le chantier depuis le 20/10/2022.**

Pour cela, votre entreprise est mis en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



**Le Directeur**  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Relizane  
Mr. DJIBRAHIM Salim